

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 048-214800567-20260427-DE2026_27-BF



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 27/04/2026

date de convocation : 20/04/2026

n° de délibération : DE2026 - 27

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 11 (pour-9, contre-0)

abstention : 2

objet de la délibération :

**Budget Primitif Principal : vote du budget
2026**

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith		pouvoir à NOUET Lionel	
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à VIEILLEDENT Luc	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section de fonctionnement 532 370.00 €

↳ section d'investissement 385 175.00 €

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE

Le Maire,
Fabrice VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr